

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 0

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Présents : Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Daisy HERBRETEAU, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN.

Absents excusés : Jean Frédéric MARLIERE, Didier CLERC, Géraldine CHARRON.

Pouvoirs : Jean Frédéric MARLIERE donne son pouvoir à Jocelyne MARLIERE ; Didier CLERC donne son pouvoir à Steve GABET ; Géraldine CHARRON donne son pouvoir à Yoann DOURTHE.

Secrétaire de séance et **Président de séance**

Ginette GARNIER

Steve GABET

Séance du 4 septembre 2026

Convocation du 26 août 2026

Délibération réf : DCM 2026-47

Objet : Modification du tableau des effectifs : mise à jour et création de postes

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-24 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 25 novembre 2024 (DCM 2024-40).

Considérant ce qui suit :

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création ou de suppression d'emplois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe qui prendra effet au 7 septembre 2026 :

- D'ajouter le poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe suite à sa création le 2 juillet 2025 **DCM 2025-36** en 35/35^{ème} et de procéder à la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe en 35/35^{ème} poste pourvu par un agent contractuel



D'ajouter des postes d'Adjoints Technique Territorial suite à leurs créations le 19 novembre 2025
DCM 2025-44 en 25/35^{ème} en remplacement des postes d'adjoint technique territorial en
20/35^{ème} et 23/35^{ème} qui seront donc supprimés, postes occupés par des agents stagiaires

- La suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe 35/35^{ème}
- La suppression des postes d'Adjoint Technique Territorial en 28/35^{ème}
- La suppression du poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe en 20/35^{ème}
- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe en 35/35^{ème}
- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial en 35/35^{ème}, poste vacant qui sera utilisé pour l'emploi saisonnier du service technique
- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial en 9.67/35^{ème} afin de répondre au besoin de l'école pour le service de cantine ainsi que l'entretien des locaux
- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial en 31.20/35^{ème} afin de répondre au besoin de l'école sur l'accompagnement en classe auprès d'une enseignante
- La création d'un poste de Rédacteur en 35/35^{ème} afin de répondre au besoin administratif de la mairie et de l'agence postale.

Les postes créés pourront être pourvus par des agents contractuels, en application des articles L332-8,6° et L.332-23.

Après en avoir délibéré et à 14 voix **pour**, 0 voix **contre** et 1 **abstention**, le Conseil Municipal :

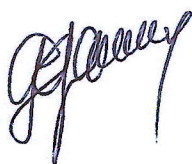
Décide

- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe ;
- D'approuver la création des postes sus-cités ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte afférent ;
- De charger l'autorité territoriale à veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet au 7 septembre 2026.

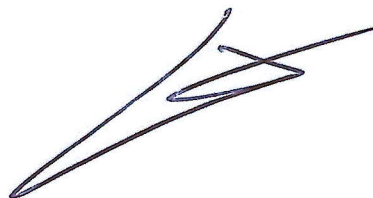
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 4 septembre 2026

La secrétaire de séance,
GARNIER Ginette



Le Maire,
GABET Steve



ANNEXE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 07/09/2026

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Postes Pourvus	Postes vacants
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	35/35 ^{ème}	1	0
Rédacteur	B	35/35 ^{ème}	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	28/35 ^{ème}	0	1
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	2	0
Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique territorial	C	25/35 ^{ème}	2	0
Adjoint technique territorial	C	9.67/35 ^{ème}	1	0
SECTEUR ANIMATION ET SOCIAL				
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	0
ATSEM principale 2 ^{ème} classe	C	32/35 ^{ème}	1	0
Adjoint technique territorial	C	31.20/35 ^{ème}	1	0
TOTAL GENERAL			11	2